

POLITIQUE ESG DE SWISSLIFE GESTION PRIVEE

Principes

Les critères ESG permettent d'évaluer la qualité de la Politique de Responsabilité Sociale menée par chaque entreprise (RSE) et contribuent ainsi à la croissance du développement durable dans toutes ses dimensions.

Les initiales composant le sigle ESG désignent trois critères :

- le critère Environnemental, relatif aux impacts directs ou indirects de l'activité des émetteurs sur l'environnement. (Par exemples : gestion des déchets ; exploitation des ressources naturelles ; lutte contre le changement climatique ...)
- le critère Social, est relatif aux impacts des émetteurs sur l'ensemble des parties prenantes, salariés, fournisseurs, société civile ... (Par exemple : conditions de travail dans la chaîne fournisseurs ; dialogue social ; parité homme-femme...)
- le critère de Gouvernance qui rassemble l'ensemble des règles qui régissent la manière dont l'entreprise est dirigée et contrôlée. Il répartit les droits et les obligations des différents intervenants au sein de l'entreprise, tels que les actionnaires ou les dirigeants, et pose les règles et les procédures de prise de décision. (Par exemple : rémunération des dirigeants ; lutte contre la corruption, transparence vis-à-vis de l'actionnariat)

Démarche générale de Swiss Life Gestion Privée concernant la prise en compte des critères ESG

Pour les titres, Swiss Life Gestion Privée effectue une notation interne des sociétés selon des critères ESG. Cette notation comprend 5 niveaux de A, le plus élevé, à E le plus Faible. Pour déterminer cette notation, Swiss Life Gestion Privée s'appuie, notamment, sur les données ESG produites par la société Sustainalytics accessibles via le fournisseur d'information Morningstar.

La notation finale Swiss Life Gestion Privée est alors une fonction des données globales et «détaillées» (environnementale, sociale et gouvernance), l'objectif étant de détecter les sociétés qui pourraient avoir un mauvais comportement tant d'un point de vue global que sur l'une des trois grandes familles de critères.

Pour la sélection d'OPC, Swiss Life Gestion Privée s'assure de l'existence d'un label européen pour les fonds sélectionnés du type Label Français ISR, Greenfin et Finansol, Label Belge « towards Sustainability » ou autres labels ESG/ISR d'un pays de l'Union Européenne.

Liste des supports prenant en compte les critères ESG

Les OPC, mandats ou activités de conseil de Swiss Life Gestion Privée prenant en compte des critères ESG sont ceux cités en annexe. Les autres supports de Swiss Life Gestion Privée ne prennent pas en compte ce type de critères.

Information des investisseurs

Swiss Life Gestion Privée fournit les informations relatives à sa politique ESG sur son site Internet (<http://www.swisslifebanque.fr>). Ces informations sont mises à jour annuellement.

Adhésion de l'entité et/ou des OPC concernés à des chartes, codes, initiatives et labels relatifs à la prise en compte des critères ESG

Swiss Life Gestion Privée n'adhère à aucun(e) charte, code, initiative et label relatif à l'intégration des critères ESG.

Description des risques ESG

Les données utilisées pour calculer la note interne ESG proviennent de Sustainalytics via le fournisseur d'informations Morningstar.

Risques liés aux controverses

Les notations internes permettent d'anticiper l'éventualité d'une controverse concernant une société. Cette notation peut être complétée par des indicateurs de controverses nous permettent de savoir d'une part si une société fait face à un événement spécifique (ex : procès en cours concernant un problème de pollution, de travail d'enfants, ...) et de savoir dans quelle proportion du chiffre d'affaire une société est impliquée dans une activité pouvant faire l'objet d'une controverse (armement non conventionnel, tabac, alcool, loisirs adultes, ...).

Risques liés à l'exercice des droits de vote

Swiss Life Gestion Privée a élaboré une politique de vote pour garantir les bonnes pratiques de gouvernance. La politique est accessible sur le site internet de la société de gestion et est revue annuellement.

ANNEXE : supports concernés

FCP « ValEuro Select »
Allocation déléguée en OPC « Choix Responsable »
Gestion sous mandat pour lequel le client en ferait explicitement la demande

Date de mise à jour de la Politique : 03/03/2021